



Assemblée Générale ordinaire du 6 octobre 2021



DELIBERATION N° 2021-02

Extrait de la réunion qui s'est tenue mercredi 6 octobre 2021 à 9 heures au Pont du Gard, rive droite auditorium Pitot, sous la présidence de Marc LARROQUE, Président délégué de l'Agence Technique Départementale

Etaient présents ou représentés :

Collège des Conseillers départementaux : 13 membres

BERGERI Carole représentée par NURY Nathalie, BOUGET Vincent, CHASSARY Ghislain, CHAULET Cathy, GIANNACCINI Maryse, GUARDIOLA Valérie représentée par NICOLAS Rémi, LARROQUE Marc, MEUNIER Hélène représentée par MALAVIEILLE Patrick, MEUNIER Valérie, NICOLLE Sylvie, NOGUIER Bérangère, PASCAL Bruno représenté par SCORSONE Patrick, RIBOT Philippe représenté par SARTRE Huguette

Collège des Communes et EPCI :

Communes : 119 membres

AIGREMONT, ANDUZE, ARAMON, ARPHY, ARRIGAS, AUBUSSARGUES, AUJARGUES, BAGARD, BARON, BELLEGARDE, BELVEZET, BLAUZAC, BORDEZAC, BRAGASSARGUES, BRANOUX LES TAILLADES, BRIGNON, CALVISSON, CANAULES ET ARGENTIERES, CANNES ET CLAIRAN, CARNAS, CARSAN, CAVEIRAC, CAVILLARGUES, CENDRAS, COLLIAS, CONGENIES, CONNAUX, CONQUEYRAC, CORCONNE, CRESPIAN, CROS, DOMAZAN, DOMESSARGUES, EUZET LES BAINS, FLAUX, FOISSAC, FONS OUTRE GARDON, FONS SUR LUSSAN, FONTANES, GAJAN, GALLARGUES LE MONTUEUX, GAUJAC, JONQUIERES SAINT VINCENT, LA BASTIDE D'ENGAS, LA ROUVIERE, LA VERNAREDE, LAVAL SAINT ROMAN, LE GARN, LE VIGAN, LES ANGLES, LES MAGES, LEZAN, LOGRIAN FLORIAN, LUSSAN, MANDAGOUT, MARGUERITTES, MARTIGNARGUES, MASSILLARGUES-ATUECH, MEYRANNES, MOLIERES SUR CEZE, MONOBLAT, MONS, MONTAREN ET SAINT MEDIER, MONTCLUS, MONTEILS, MONTMIRAT, MOUSSAC, POMMIERS, POMPIGNAN, PONT SAINT ESPRIT, PORTES, POUZILHAC, PUJAUT, REMOULINS, ROCHEFORT DU GARD, RODILHAN, ROQUEDUR, ROQUEMAURE, ROUSSON, SABRAN, SAINT AMBROIX, SAINT ANDRE D'OLERARGUES, SAINT BRESSON, SAINT CHRISTOL DE RODIERES, SAINT FELIX DE PALIERES, SAINT GENIES DE MALGOIRES, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, SAINT HIPPOLYTE DE CATON, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, SAINT JEAN DE CEYRARGUES, SAINT JEAN DE SERRES, SAINT JEAN DE VALERISCLE, SAINT JEAN DU PIN, SAINT LAURENT DES ARBRES, SAINT LAURENT LA VERNEDE, SAINT LAURENT LE MINIER, SAINT MARCEL DE CAREIRET, SAINT MAXIMIN, SAINT PAUL LES FONTS, SAINT PAULET DE CAISSON, SAINT PONS LA CALM, SAINT SAUVEUR CAMPRIEU, SAINT THEODORIT, SAINT VICTOR DES OULES, SAINT VICTOR LA COSTE, SALAZAC, SALINELLES, SANILHAC SAGRIES, SAUVETERRE, SENECHAS, SERVAS, SOMMIERES, SOUVIGNARGUES, TORNAC, TRESQUES, VALLABRIX, VALLERARGUES, VALLIGUIERES, VISSEC.

EPCI : 8 membres

CC TERRE DE CAMARGUE, CC PAYS VIGANAIS, CC PIEMONT CEVENOL, SIEPA ST LAURENT LA VERNEDE, SIEM GAJAN, SIVOM INTERCANTONAL PAYS VIGANAIS, SIVOM REGION SUMENOLE, SIVU CHATEAU DE TORNAC

N°2021-02



Séance du 6 octobre 2021

- Vu** l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les statuts de l'agence technique départementale, modifiés en dernier lieu par délibération n°2021-01 de l'assemblée générale dans sa session extraordinaire du 6 octobre 2021,
- Vu** la délibération n°13 du Conseil Départemental du Gard en date du 23 juillet 2021 désignant les membres du collège des conseillers départementaux,
- Vu** les délibérations de renouvellement d'adhésion à l'agence technique départementale des communes et établissements de coopération intercommunale, arrêtées au 20 septembre 2021,
- Vu** les listes de candidatures au conseil d'administration déposées auprès du Président, respectivement pour le collège des conseillers départementaux et pour celui des maires et présidents d'EPCI,
- Vu** la note de synthèse adressée aux membres par courriel du 20 septembre 2021,



- Considérant** qu'il y a lieu de réunir les membres de l'agence technique départementale en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an,
- Considérant** que les mesures sanitaires adoptées par le gouvernement ont empêché l'assemblée générale de se réunir pendant toute l'année 2020, et jusqu'à ce jour,
- Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Conseil d'Administration suite à l'expiration des mandats de conseiller départemental et de conseiller municipal,
- Considérant** que l'assemblée générale doit donner quitus du rapport moral et financier, du rapport d'activité, du budget prévisionnel et approuver le programme d'activité,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

IL EST DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2019

Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2019 est approuvé.

ARTICLE 2 : Election du Conseil d'administration

Sont élus pour le collège des représentants du Conseil départemental :

Collège des représentants du Conseil départemental : 28 membres	
14 Titulaires	14 Suppléants
Marc LARROQUE, conseiller départemental du canton de Calvisson	SERRE Christophe, conseiller départemental du canton de Pont-Saint-Esprit
GIANNACCINI Maryse, conseillère départementale du canton de Calvisson	NURRY Nathalie, conseillère départementale du canton de Roquemaure
NOGUIER Bérengère, conseillère départementale du canton de Uzès	ANDRIEU-BONNET Dominique, conseillère départementale du canton de Nîmes 3
BERGERI Carole, conseillère départementale du canton de Pont-Saint-Esprit	BOUAD Denis, conseiller départemental du canton d'Uzès
PECOUT Philippe, conseiller départemental du canton de Roquemaure	MEUNIER Hélène, conseillère départementale du canton de Le Vigan
NICOLLE Sylvie, conseillère départementale du canton de Bagnols-sur-Cèze	PISSAS Alexandre, conseiller départemental du canton de Bagnols-sur-Cèze
PASCAL Bruno, conseiller départemental du canton de Vauvert	GAILLARD Olivier, conseiller départemental du canton de Quissac
MEUNIER Hélène, conseillère départementale du canton de Le Vigan	DELORD Martin, conseiller départemental du canton de Le Vigan
CHAULET Cathy, conseillère départementale du canton de Rousson	SCORSONE Patrick, conseiller départemental du canton de Roquemaure
BOUGET Vincent, conseiller départemental du canton de Nîmes 3	MALAVIEILLE Patrick, conseiller départemental du canton de La Grand'Combe
CHASSARY Ghislain, conseiller départemental du canton de Rousson	FARDOUX JOUVE Isabelle, conseillère départementale du canton de La Grand'Combe
GUARDIOLA Valérie, conseillère départementale du canton de Marguerittes	NICOLAS Rémi, conseiller départemental du canton de Marguerittes
MEUNIER Valérie, conseillère départementale du canton de Alès 2	DERBECOURT Muriel, conseillère départementale du canton de Redessan
GRAS Frédéric, conseiller départemental du canton de Alès 3	VALADIER Eddy, conseiller départemental du canton de Saint-Gilles
RIBOT Philippe, conseiller départemental du canton d'Alès 2	SARTRE Huguette, conseillère départementale du canton de Saint Gilles

Sont élus pour le collège des représentants des Communes et EPCI :

Collège des représentants des Communes et EPCI : 28 membres	
14 Titulaires	14 Suppléants
Régis BAYLE , maire d'Arrigas, Président de la communauté de communes du Pays Viganais	Jean-Marc FRANCOIS , maire de Lussan
Florence BOUIS , maire de Molières	Claire LAPEYRONNIE , maire de Pont-Saint-Esprit
Fabien CRUVEILLER , président de la CC du Piémont Cévenol, maire de Cardet	Lionel JEAN , maire de Corconne
Nathalie LACOUSSE , maire de Saint André d'Olérargues	Martine LAGUERIE , maire d'Estézargues
Jean-Pierre DE FARIA , maire de Saint-Ambroix	Claude PHILIPPE , maire de Tavel
Marie Michèle ALVARO , maire de Saint-Victor-des-Oules	Catherine FERRIERES , maire de Bouquet
Juan MARTINEZ , maire de Bellegarde	Gilles TRINQUIER , maire d'Aigremont
Sonia AUBRY , maire de Cannes-et-Clairan	Brigitte VANDEMEULEBROUCKE , maire de Carsan
Sylvain ANDRE , maire de Cendras	Alexandre VIGNE , maire de Lanuejols
Stéphanie LAURENT , maire de Savignargues	Véronique HERBE , maire de Saint-Victor-La-Coste
Frédéric TOUZELLIER , maire de Générac	Michel VERDIER , maire de Saint-Côme et Maruejols
Geneviève BLANC , maire d'Anduze	Jean-Michel PERRET , maire de Saint-Hilaire-de-Brethmas
Thierry BAZALGETTE , maire de Bagard	Bruno OLIVIERI , maire de Saint-Hippolyte du Fort
Maryse GIANNACCINI , maire de Fons-Outre-Gardon	Aurélié GENOLHER , maire de Marsillargues-Atuech

ARTICLE 3 : Approbation des budgets 2019 à 2021

Il est donné quitus du rapport moral et financier du Président et des exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021.

ARTICLE 4 : Approbation du rapport d'activités 2019-2020

Il est donné quitus du rapport d'activité 2019-2021.

ARTICLE 5 : Approbation du programme d'activités 2021

Le programme d'activités pour 2021 est approuvé.

ARTICLE 6 : voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

ANNEXE :

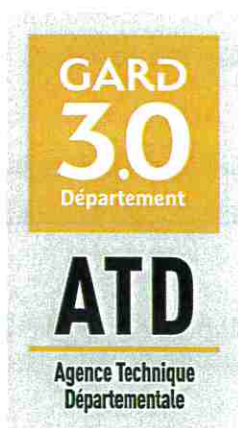
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le :
- l'affichage le : 20 OCT. 2021
- la transmission au représentant de l'Etat le :



Procès-verbal Assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2019



L'assemblée générale, dûment convoquée par convocation adressée aux membres adhérents par courrier électronique le 17 janvier 2019, s'est réunie en séance ordinaire le 29 janvier à 17 heures au Pont du Gard, auditorium Frontin, sous la présidence de Monsieur Denis BOUAD, Président du Conseil Départemental

Etaient présents ou représentés :

Le Département du Gard

Collège des Conseillers départementaux :

CHAULET Cathy, DHERBECOURT Muriel, FUSTER Jean-Pierre, GIANNACCINI Maryse, GRAS Frédéric, MEUNIER Valérie, MURRE Joëlle, NICOLLE Sylvie, PECOUT Philippe

Collège des Communes et EPCI :

Présents :

CC PIEMONT CEVENOL, AIGUEZE, ANDUZE, ARAMON, AUBAIS, AUBUSSARGUES, AUJARGUES, BARON, BELLEGARDE, BELVEZET, BERNIS, BLAUZAC, BRAGASSARGUES, CALVISSON, CANAULES ET ARGENTIERES, CARDET, CAVEIRAC, COLLORGUES, CONNAUX, CONQUEYRAC, CORCONNE, COURRY, CRESPIAN, CROS, DOMESSARGUES, DURFORT-ST-MARTIN-SOSSENAC, ESTEZARGUES, FOISSAC, FONS SUR LUSSAN, FONTANES, FOURQUES, GALLARGUES LE MONTUEUX, GARRIGUES STE EULALIE, GAUJAC, GENERAC, ISSIRAC, LA BASTIDE D'ENGRAS, LA CAPELLE ET MASMOLENE, LANUEJOLS, LAUDUN L'ARDOISE, LAVAL SAINT ROMAN, LECQUES, LEDIGNAN, LES PLANTIERES, LIOUC, LUSSAN, MONTAREN ET SAINT MEDIERES, MONTIGNARGUES, MOUSSAC, ORSAN, PARIGNARGUES, POUZILHAC, PUECHREDON, REMOULINS, ROCHEFORT DU GARD, RODILHAN, ROQUEDUR, ROUSSON, SABRAN, SAINT AMBROIX, SAINT ANDRE D'OLERARGUES, SAINT BAUZELY, SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN, SAINT DEZERY, SAINT DIONISY, SAINT GENIES DE MALGOIRES, SAINT GERVAIS, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, SAINT HIPPOLITE DU FORT, SAINT JEAN DE CEYRARGUES, SAINT JEAN DE SERRES, SAINT JULIEN DE PEYROLAS, SAINT LAURENT DES ARBRES, SAINT LAURENT LA VERNEDE, SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE, SAINT NAZAIRE DES GARDIES, SAINT PAUL LA COSTE, SAINT SAUVEUR CAMPRIEU, SAINT VICTOR LA COSTE, SALINELLES, SANILHAC SAGRIES, SAUVETERRE, SAVIGNARGUES, SOUSTELLE, SUMENE, TAVEL, TORNAC, TRESQUES, VALLERARGUES, VALLIGUIERES, VENEJAN, VILLEVIELLE, VISSEC,

Représentés :

CC TERRES DE CAMARGUE (représenté par Générac), MARTIGNARGUES (représenté par Saint Césaire de Gauzignan), SAINT JEAN DU GARD (représenté par Anduze), LOGRIAN-FLORIAN (représenté par Lédignan), SAINT ANDRE DE MAJENCOULES (représenté par Saint André d'Olérargues), SAINT JEAN DE CRIEULON (représenté par Saint Hippolyte du Fort), MONTAGNAC (représenté par Lussan), AIGREMONT (représenté par BERNIS), CARNAS (représenté par Corconne),

Soit 103 membres adhérents présents ou représentés,

- Vu** les articles L3233-1 et L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n°120 du Conseil départemental du Gard en date du 6 juillet 2017 approuvant la création de l'Agence Technique Départementale du Gard, modifiée par la délibération n°9 en date du 30 novembre 2017,
- Vu** les statuts de l'Agence technique départementale du Gard adoptés par délibération du 7 décembre 2017 de l'assemblée générale constitutive, notamment en leur article 12
- Vu** les délibérations d'adhésion à l'Agence technique départementale des communes et établissements de coopération intercommunale,
- Vu** la convocation et la note de synthèse adressées aux membres adhérents de l'Agence par courriel en date du 17 janvier 2019,



- Considérant** que les membres adhérents de l'Agence technique départementale doivent être réunis en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an,
- Considérant** que l'assemblée générale statue en dernier ressort sur le budget et le tarif des adhésions, donne quitus du rapport d'activité et approuve le programme d'activités en dernier ressort,
- Considérant** que le nombre des adhérents de l'Agence s'élevait à 259, y compris le Département, au 31 décembre 2018,
- Considérant** que le quorum est atteint lorsqu'un tiers des adhérents plus un est présent ou représenté,

Le quorum étant atteint, Monsieur Denis Bouad, président de séance, assisté par Mesdames Pilar Chaleyssin et Maryse Giannaccini, vice-présidentes, Monsieur Fabien Cruveiller, vice-président, et Monsieur Stephane Cartou, directeur, ouvre la réunion.

Monsieur Bouad introduit les débats en soulignant le travail effectué au cours de l'année 2018 par l'Agence, qui compte désormais 258 adhérents communes et EPCI. Il rappelle la nécessité de la collaboration entre les services départementaux et ceux de l'Agence pour assurer le meilleur traitement des dossiers confiés par les adhérents.

Monsieur Bouad soumet à l'approbation de l'assemblée les points de l'ordre du jour qui constituent les cinq articles suivants :

ARTICLE 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 7 décembre 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 7 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE 2 : bilan d'activité 2018

Monsieur Cartou, directeur de l'Agence, présente le bilan d'activité 2018.

Détaillées dans la note de synthèse, les différentes interventions des services visent à faciliter la vie des collectivités dans le traitement des problèmes quotidiens qu'elles rencontrent, et à les accompagner en partenariat étroit avec le CAUE pour mener à bien leurs projets de constructions et d'aménagements.

L'hébergement du profil acheteur des adhérents sur une plateforme mutualisée avec le Département a notamment permis de centraliser l'ensemble des marchés publics des collectivités utilisatrices (volume estimé à 600 marchés publics / an).

Monsieur Cartou souligne que si tous les travaux accompagnés par l'Agence en 2018 se réalisent, ils représenteront au total 11 millions d'euros d'investissement.

Le bilan d'activité 2018 présenté au conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 3 : budget 2019

Monsieur Cartou présente le budget proposé par le conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2018, qui s'équilibre à 340 000€, dont 25 000 € d'investissement.

Il rappelle que la rémunération des personnels (6,5 ETP) mis à disposition est intégralement supportée par le Département.

Approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 4 : détermination des tarifs 2019

Afin de prendre en compte la spécificité des EPCI sans fiscalité propre (SIVU et SIVOM), les tarifs proposés par le conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2018 s'établissent comme suit à compter du 1er janvier 2019 :

- Pour les communes : 0,50 € par habitant (population totale)
- Pour les EPCI à fiscalité propre : 0,25 € par habitant (population totale des communes regroupées)
- Pour les EPCI sans fiscalité propre (SIVU et SIVOM) : 0,10 € par habitant (population totale des communes regroupées)

Approuvé à l'unanimité moins une abstention

ARTICLE 5 : programme d'activités 2019

Le programme d'activités 2019 présenté au conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bouad met en exergue l'accompagnement des deux premières communes nouvelles créées dans le cadre de la nouvelle législation. Il se félicite que l'Agence technique ait acquis cette technicité qui pourra être mobilisée dans le cadre des futures fusions.

Quatre projets sont présentés pour illustrer l'accompagnement technique : Liouc (aménagement d'une parcelle en jardin de pluie), Caveirac (accès au plateau sportif et à l'éco-quartier), Sabran (réaffectation d'un bâtiment communal en logements) et Vénéjan (projet centre-bourg).

Intervention de Monsieur Bruno TUFFERY, maire de Vénéjan : nouvel élu en 2015, il avait immédiatement identifié le besoin d'ingénierie pour accompagner les projets et les documents de planification. Il remercie le Président et le personnel de l'Agence qui lui ont permis de gérer la complexité des dossiers.

Monsieur Bouad rappelle la qualité et la complémentarité du travail accompli en partenariat entre l'Agence, les services départementaux et les services déconcentrés de l'Etat, au travers notamment d'un dossier unique de demande de subvention. Ce travail est en cours d'harmonisation avec les services de la nouvelle région Occitanie.

Monsieur Cartou annonce les dates des prochaines manifestations proposées d'une part par le conseil d'administration de l'Agence :

Formations juridiques

Au 1er semestre : Profil acheteur cinq sessions réparties sur le territoire

Juin 2019 : Le nouveau code de la commande publique

D'autre part dans le cadre du partenariat avec le CAUE :

Ateliers de territoires avec le CAUE sur le thème de l'urbanisme municipal

Jeudi 7 mars : Un projet urbain pour mon village

Jeudi 18 avril : Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) opérationnelles et de qualité

Jeudi 13 juin : Lotissements : quels moyens d'actions pour stopper la banalisation de nos communes ?

En octobre : Relation élu - maîtrise d'œuvre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Bouad clôture la séance à 18h00.

Le Président délégué
de l'agence technique départementale,

Marc LARROQUE